

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 982

24 avril 2013

### SOMMAIRE

Ambiance Italian S.à r.l. ....	47128	Immobilière Vauban S.A. ....	47131
Ameublement WOLF-MORITZ ....	47094	KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l. ....	47125
Autoplex International S.A. ....	47098	Leather International S.A. ....	47122
Banque de Patrimoines Privés ....	47102	LuxTech Capital S.A. ....	47117
Belle Epoque S.à r.l. ....	47090	Lyf Vaz S.à r.l. ....	47092
Beta P.S. S.A. ....	47095	Lyuba S.A. ....	47095
Boutique Matias S.à r.l. ....	47093	Maison Kasel ....	47090
Bullit S.A. ....	47091	Miramar Investissements ....	47130
C.A.F. S.A. ....	47091	Miranda S.A. ....	47090
CompAM FUND ....	47091	Monat S.A. ....	47098
Croisette Properties S.A. ....	47099	Neovia Logistics Holding II S.à r.l. ....	47125
Dynamic Investment Management S.C.A. .....	47132	NIC Netherlands Investment Corp GmbH .....	47097
Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l. ....	47095	R. Kneip & Cie ....	47104
ERE IV (N°6) S.à r.l. ....	47109	Sabre ....	47123
European Wine Trading S.A. ....	47105	Seter Investment ....	47097
Fafe S.A. ....	47095	TA EU Acquisitions IV S.à r.l. ....	47136
Fides (Luxembourg) S.A. ....	47100	Tango S.A. ....	47096
FIL International Property S.à r.l. ....	47094	The Investor's House ....	47090
FNAC Luxembourg S.à r.l. ....	47101	Tinsel Group S.A. ....	47096
Free Trade Partners ....	47096	Torgan Corp S.à r.l. ....	47092
Gamma P.S. S.A. ....	47094	T.TMB S.à r.l. ....	47127
Giveall2Charity, Luxembourg Branch ....	47115	Umig Finance ....	47091
Green Capital Minds S.à r.l. ....	47116	Venus Finance S.à r.l. ....	47092
Groupe CNS S.A. ....	47119	VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l. .....	47091
Groupe CNS S.à r.l. ....	47119	Wise Investment S.A. ....	47093
Guanomad Europe S.A. ....	47093	WP Luxco III S.à r.l. ....	47107
Gullwing S.A. ....	47094	Xivvo S.à r.l. ....	47096
Highland VI - CAS (B) S.à r.l. ....	47092		

**Belle Epoque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.554.

—

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2012*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société BELLE EPOQUE S.AR.L. en date du 28 décembre 2012, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation de la démission de Madame Natalia Delgado Jimenez, en tant que gérante de la classe B avec effet au 31.12.2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELLE EPOQUE S.AR.L.

Référence de publication: 2013034527/14.

(130042413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Maison Kasel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 98.979.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 08 mars 2013.

*Pour MAISON KASEL S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013034734/12.

(130042817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Miranda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 133.275.

—

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Miranda S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

*Pour Miranda S.A.*

Référence de publication: 2013034737/13.

(130042475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**The Investor's House, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.989.

—

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 2012 décide que:

Les mandats d'administrateurs de Messieurs José MOUZON, Steven AMEYE et Hervé ROUX tous les trois domiciliés professionnellement au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Février 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Le Secrétaire*

Référence de publication: 2013034885/15.

(130042433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Bullit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6463 Echternach, 18, rue Maximilian.  
R.C.S. Luxembourg B 174.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013035679/12.

(130043919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**C.A.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 17, rue du Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 174.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013035680/12.

(130043924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**CompAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 92.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035693/10.

(130044018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Umig Finance, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 164.871.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036064/10.

(130044113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 157.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036076/10.

(130044129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Venus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 172.150.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 décembre 2012.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013036067/13.

(130043867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Torgan Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5888 Alzingen, 580, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 169.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2013036051/14.

(130043668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Highland VI - CAS (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 145.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034201/10.

(130041610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Lyf Vaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3833 Schiffflange, 34, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 91.657.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE***Extrait*

Par jugements du 7 mars 2013, sur requête du Procureur d'Etat, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> chambre, a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

Lyf Vaz s.à r.l., ayant eu son siège social à L-3833 Schiffflange, 34 rue de l'Eglise,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire, M. Thierry SHILTZ, juge, et liquidateur Maître Vittoria DE MICHELE, Avocat à Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Me Vittoria DE MICHELE  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013034481/17.

(130042101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Wise Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.591.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires*

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 05 mars 2013 que:

- Le mandat de l'administrateur unique, Madame Juliette MAYER est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013;
- La société AAKAPA ADVISORY BUSINESS SERVICES S.à.r.l. ( A.A.B.S.), établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.680 a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013034451/17.

(130041646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Boutique Matias S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 131.625.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugements du 7 mars 2013, sur requête du Procureur d'Etat, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6<sup>ème</sup> chambre, a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

Boutique Matias s.à.r.l., ayant eu son siège social à L- 4041 Esch-sur-Alzette, 30 rue du Brill,

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire, M. Thierry SHILTZ, juge, et liquidateur Maître Vittoria DE MICHELE, Avocat à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Vittoria DE MICHELE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013034474/17.

(130042102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

---

**Guanomad Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 165.618.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 décembre 2012:*

- Avec effet immédiat, sont nommés aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Messieurs Vivian Bernard Roger CALLAY et Abdelmajid BARKOUKOU:

\* Monsieur Erick RAJAONARY, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 08 février 1958, demeurant à Villa L 40/42, Antaninkatsaka Itaosy, 102 Tananarive, Madagascar;

\* Monsieur Jaona RAVALOSON, consultant, né à Tananarive (Madagascar) le 21 mars 1958, demeurant 19 rue du Général Selestraint à 75016 Paris (France).

- Avec effet immédiat, est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de VBRC S.à.r.l., Anne WAUTERS, née à Bruxelles le 24 octobre 1953, demeurant Avenue du Lycée français, 5A, R12, B-1180 Bruxelles.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013034665/20.

(130042743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Gamma P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 143.420.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration daté du 22 février 2013*

En date du 22 février, les membres du conseil d'administration de la Société ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Massimo LONGONI, consultant, résidant au 10, Rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013034657/16.

(130042444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Gullwing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 63.022.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Gullwing S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

*Pour Gullwing S.A.*

Référence de publication: 2013034666/13.

(130042750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Ameublement WOLF-MORITZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.  
R.C.S. Luxembourg B 48.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

*Pour compte de Ameublement Wolf-Moritz Sarl*

*Fiduplan S.A.*

Référence de publication: 2013034496/12.

(130042493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 135.062.

*Résolution de l'actionnaire unique en date du 1<sup>er</sup> mars 2013*

Il est

RESOLU d'accepter la démission de M. Claude Hellers de qualité de Gérant de FIL International Property S.à r.l. avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars, 2013.

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2013034645/13.

(130042543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Beta P.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.413.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration daté du 22 février 2013*

En date du 22 février 2013, les membres du conseil d'administration de la Société ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Massimo LONGONI, consultant, résidant au 10, Rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-1526 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013034538/16.

(130042445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Edmond de Rothschild Euroopportunities RCI II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.109.

—  
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013034616/13.

(130042522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Lyuba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R.C.S. Luxembourg B 107.805.

—  
Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Lyuba S.A. a été transféré avec effet au 25 février 2013 à l'adresse suivante:

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

*Pour Lyuba S.A.*

Référence de publication: 2013034731/13.

(130042476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Fafe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 20, rue Kettengaass.

R.C.S. Luxembourg B 174.790.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013035785/12.

(130043920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

---

**Tango S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 97.152.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de TANGO S.A. du 15 février 2012:*

«- prend acte de la démission de Monsieur Bart Van Den Meersche, domicilié en Belgique, à 9400 Denderwindeke, Neuringen 27, en tant qu'administrateur de la société en date du 15 février 2012;

- décide de nommer, à partir de ce 15 février 2012, Monsieur Scott ALCOTT, domicilié en Belgique, à 1180 Bruxelles, Avenue du Feuillage 2 en tant qu'administrateur de la société. La durée du mandat est fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035559/14.

(130042488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Free Trade Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 165.260.

—  
*Minute de l'Assemblée du 12 février 2013 de la société Free Trade Partners S.à.r.l. 56 Grad-rue, L-1660 Luxembourg.*

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 12 février 2013, Mademoiselle Balatong Richel sis au 45 edouard oster, L-2272 Howald a décidé de céder ses parts de la société Free Trade Partners S.à.r.l à titre gratuit (75%) à Monsieur KABA Sékou sis au 45, edouard oster, L-2272 qui est déjà détenteur de 25% des parts de la société, et ce à partir de la même date. Par conséquent Monsieur KABA Sékou devient actionnaire à 100% des parts de la société FREE TRADE PARTNERS S.à.r.l.

Luxembourg, le 12/02/2013.

BALATONG Richel / KABA Sékou.

Référence de publication: 2013035552/14.

(130042579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Xivvo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.847.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66046 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035541/10.

(130043193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

---

**Tinsel Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle dans la réquisition L130032121 déposée le 22 février 2013, veuillez prendre note que la société Ernst & Young S.A., immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771 et dont le siège social se situe 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach est nommée réviseur d'entreprise à compter du 31 décembre 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'actionnaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2013034891/16.

(130042339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

---

**Seter Investment, Société à responsabilité limitée,  
(anc. NIC Netherlands Investment Corp GmbH).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 140.760.

L'an deux mille treize,

le sept février.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «NIC Netherlands Investment Corp GmbH» ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 140.760, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2091 du 28 août 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nadine NEYBECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Romain LÜTGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci annexée pour être enregistré avec l'acte.

2) Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

3) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article deux des statuts qui aura à l'avenir la teneur suivante:

„Der Zweck der Gesellschaft besteht im Erwerb, in der Verwaltung und Verwertung von Beteiligungen irgendwelcher Art an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie im Erwerb von jeglichen Wertpapieren, sei es durch Kauf, Zeichnung oder sonst wie. Sie kann sich auf jede andere Art und Weise an der Errichtung, an der Entwicklung oder der Aufsicht jeglicher Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen und denselben jeglichen Beistand leisten.

Der Wertpapierbestand der Gesellschaft kann inländische und ausländische Wertpapiere aus öffentlicher Hand (fonds publics) beinhalten.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung und Verwertung von Patenten und die Erteilung von Lizenzen auf diesen Patenten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und Darlehen an Unternehmen gewähren, an denen die Darlehnsgeberin maßgeblich beteiligt ist.

Sie kann alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte tätigen, welche für ihren Gesellschaftszweck notwendig oder nützlich erscheinen."

2. Changement du nom de la société qui s'appellera à l'avenir «SETER INVESTMENT»; modification correspondante de l'article quatre des statuts;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, après délibération, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

„ **Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft besteht im Erwerb, in der Verwaltung und Verwertung von Beteiligungen irgendwelcher Art an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie im Erwerb von jeglichen Wertpapieren, sei es durch Kauf, Zeichnung oder sonst wie. Sie kann sich auf jede andere Art und Weise an der Errichtung, an der Entwicklung oder der Aufsicht jeglicher Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen und denselben jeglichen Beistand leisten.

Der Wertpapierbestand der Gesellschaft kann inländische und ausländische Wertpapiere aus öffentlicher Hand (fonds publics) beinhalten.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung und Verwertung von Patenten und die Erteilung von Lizenzen auf diesen Patenten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und Darlehen an Unternehmen gewähren, an denen die Darlehnsgeberin maßgeblich beteiligt ist.

Sie kann alle mobiliaren und immobiliaren Geschäfte tätigen, welche für ihren Gesellschaftszweck notwendig oder nützlich erscheinen."

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société en «SETER INVESTMENT»; en conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet „SETER INVESTMENT".»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Neybecker, R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2013. Relation: LAC / 2013 / 6900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013030003/75.

(130036318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Autoplex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.517.

**Monat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.270.

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

a) Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 45517, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 613 du 30 décembre 1993,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 20 décembre 2012; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

b) Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme MONAT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 86270, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 863 du 6 j u in 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jean-Joseph WAGNER:

- en date du 9 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1071 du 25 octobre 2004;

- en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 370 du 20 février 2006,

ayant un capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 26 octobre 2012;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion est resté annexé au projet de fusion ci-après mentionné.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme AUTOPLEX INTERNATIONAL S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme MONAT S.A., prédésignée, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 12 novembre 2012, et publié au Mémorial C numéro 2867 du 27 novembre 2012.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'assemblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée MONAT S.A.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Régis DONATI, Jean SECKLER.

Enregistre à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 27 février 2013.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2013029670/56.

(130036241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Croisette Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 160.678.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le compartiment CP UNIT du Fonds de Titrisation EURO-PRUDENCE F.T., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo, R.C.S. Luxembourg B Numéro 127.607,

ici représenté par sa société de gestion EURO-PROVIDENCE S.à r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo,

elle-même ici représentée par son gérant Monsieur Jean-Paul CHERRIER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 112, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

La société comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée CROISSETTE PROPERTIES S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 160.678, établie et ayant son siège social au L-1750 Luxembourg, 112, avenue Victor Hugo, ci-après nommée la «Société», et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 5 juillet 2011 sous le numéro 1473;

- Que les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement souscrites et versé par l'actionnaire unique de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'actionnaire unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité des ces créances envers la société que tout le passif de la Société envers les tiers est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par

rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique selon sa valeur comptable de bilan;
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Madame Caroline CHERRIER, juriste, demeurant professionnellement au 112, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, désignée «commissaire à la dissolution» par l'actionnaire unique de la Société;
- Que partant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de la siège social de la Société au 112, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- Que pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Cherrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8897. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029753/56.

(130036504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

#### 1. Démission des Administrateurs suivants en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

#### 2. Démission de l'Administrateur suivant en date du 15 janvier 2013:

Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

#### 3. Nomination des Administrateurs suivants en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Fabrice Stéphane Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013029804/48.

(130036260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **FNAC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 66.205.

### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-huit février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit français "FNAC", établie et ayant son siège social à F-94200 Ivry sur Seine, 9, rue des Bateaux-Lavoirs, ZAC Port d'Ivry, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 775661390,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "FNAC LUXEMBOURG S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66205, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 18 novembre 1998;

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune;

c) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique approuve le bilan de liquidation de la Société et prononce, avec effet au 31 décembre 2012, la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;

e) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

- g) Que l'Associé Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;
- h) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- j) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;
- k) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de la société anonyme de droit français "GROUPE FNAC" à F-75008 Paris, 10, avenue Hoche (France);
- l) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande et sans frais.

Sur base de ces faits le notaire constate la cessation des activités de la société "FNAC LUXEMBOURG S.à r.l." au 31 décembre 2012 et la déclare comme dissoute.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et le comparant, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CH. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029808/59.

(130036218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

---

#### **Banque de Patrimoines Privés, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

L'an deux mille treize,

le vingt-septième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «CREDIT ANDORRA S.A.», une société constituée et existant sous les lois de la Principauté d'Andorre, établie et ayant son siège social Av Meritxell, 80, Andorra la Vella (Principauté d'Andorre),

ici représentée par:

Monsieur Stéphane BOSI, Administrateur-Délégué et CEO, avec adresse professionnelle au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Andorra la Vella (Principauté d'Andorre), le 25 février 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'actionnaire unique Actionnaire») de la «Banque de Patrimoines Privés» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 30 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 153 890.

La Société est issue d'une scission partielle de la société «Sella Bank Luxembourg S.A.» avec siège social à Luxembourg, dont l'assemblée d'approbation définitive de la scission partielle fut dressé par le notaire instrumentant en date du 22 juin 2010, laquelle fut régulièrement publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1347 du 01 juillet 2010.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 09 mars 2012, lequel acte contenant changement de la dénomination sociale de la Société de «Banque BPP S.A.» en celle adoptée actuellement, fut publié au Mémorial, le 24 avril 2012, sous le numéro 1050 et page 50356.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé actuellement à VINGT MILLIONS D'EUROS (20'000'000.- EUR) divisé en deux cent mille (200'000) actions émises sous forme nominative d'une valeur nominale de

CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (7'500'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (20'000'000.- EUR) divisé en deux cent mille (200'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (27'500'000.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par deux cent soixante-quinze mille (275'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

2.- Décision d'émettre soixante-quinze mille (75'000) actions ordinaires nouvelles ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour des résolutions à prendre sur ledit ordre jour, par l'Actionnaire.

3.- Décision d'accepter la souscription et de même la libération intégrale en numéraire des soixante-quinze mille (75'000) actions nouvelles à leur valeur nominale par l'Actionnaire ci-avant.

4.- Décision de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'Actionnaire, agissant en sa susdite qualité d'actionnaire unique, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (7'500'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLIONS D'EUROS (20'000'000.- EUR) divisé en deux cent mille (200'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune à un montant de VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (27'500'000.- EUR) qui sera représenté, après cette augmentation de capital, par deux cent soixante-quinze mille (275'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire DECIDE de créer et d'émettre soixante-quinze mille (75'000) actions ordinaires nouvelles ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir de ce jour.

L'Actionnaire constate que la souscription et la libération conséquente de la totalité de ces soixante-quinze mille actionnaires émises par la Société ont été faites par l'Actionnaire lui-même et par un apport en numéraire d'un montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (7'500'000.- EUR).

La preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (7'500'000.- EUR) a été rapportée au notaire soussigné ce qui est expressément reconnue par lui.

Après quoi, il est décidé d'allouer les soixante-quinze mille (75'000) actions à l'Actionnaire et d'allouer l'intégralité de la somme de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (7'500'000.- EUR) au capital social souscrit de la Société.

*Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 5.** «Le capital social souscrit est fixé à VINGT-SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (27,500,000.- EUR) divisé en deux cent soixante-quinze mille (275'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BOSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2013. Relation: EAC/2013/2780. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013030297/84.

(130036883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**R. Kneip & Cie, Société Civile.**

Siège social: L-6971 Hostert, 4, Op der Aepeltaart.  
R.C.S. Luxembourg E 1.900.

L'an deux mille treize,  
le vingt février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société «IMMOBILIERE NORMANN S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 4, Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33 455, constituée suivant acte notarié du 22 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 358 du 03 octobre 1990 (associée majoritaire détentrice de deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (2399) parts sociales sur un total de deux mille quatre cents (2400) parts sociales,

ici représentée par deux (2) de ses administrateurs en fonction:

- a) Monsieur Paul LAPLUME, demeurant professionnellement demeurant au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster;
- b) Madame Hannelore MOLTER, demeurant au 4, Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert;

avec pouvoir d'engager valablement la prédite société par leur signature conjointe:

2) Madame Hannelore MOLTER, veuve de Monsieur Roland KNEIP, demeurant au 4, Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert (associée minoritaire, détentrice d'une (1) part sociale sur un total de deux mille quatre cents (2'400) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société «R. Kneip & Cie» (la «Société»), une société civile immobilière établie et ayant son siège social au 4 Op der Äppeltaart, L-6971 Hostert, constituée suivant acte notarié du 06 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en 1990 sous le numéro 371, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés déclarent que tous les associés des sociétés participant à la fusion ont renoncé expressément aux rapports prévus au paragraphe 1 et aux informations prévues au paragraphe 2 de l'article 265 de loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et à l'examen et à l'émission d'un rapport sur le projet de fusion par un réviseur d'entreprises, en conformité avec l'article 266 (5) de la Loi.

Les associés ont confirmé en outre que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un (1) mois avant les présentes résolutions.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par le gérant de la Société, restera annexée au présent acte.

Suite à cela, et après avoir pris connaissance du projet de fusion, les mêmes associés ont décidé d'approuver la fusion entre la Société et la société «IMMOBILIERE NORMAN S.A.». Cette fusion est réalisée par voie d'absorption de la Société par la société «IMMOBILIERE NORMAN S.A.», conformément aux dispositions du projet de fusion, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3070 du 21 décembre 2012, étant entendu que toutes les parts sociales de la société absorbée sont annulées, que tous les actifs et passifs de la société absorbée y compris un immeuble administratif avec hall de stockage sis à Strassen, rue de l'Industrie et d'une maison d'habitation et de commerce avec place et toutes autres appartenances et dépendances sis à L-3739 Rumelange, 10, rue des Martyrs, sont transférés à la Société et que la dissolution de la société absorbée ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Ils ont décidé que la fusion prend effet d'un point de vue comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et que les opérations effectuées par la société absorbée à partir de cette date sont censées être effectuées d'un point de vue comptable par la Société.

Les associés ont décidé d'accepter que l'apport-fusion de la Société («R. Kneip & Cie», société civile immobilière, société absorbée) soit évalué sur base de l'actif net comptable réévalué des deux sociétés au 31 décembre 2011, qui s'élève à UN MILLION SOIXANTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT UN EUROS et SOIXANTE-QUINZE CENTS (1'065'681,75 EUR) soit QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE EUROS et TROIS CENTS (444,03 EUR) par part sociale pour la Société, et à DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT HUIT EUROS et SOIXANTE CENTS (2'895'108,60 EUR), soit TROIS CENT VINGT ET UN EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (321,68 EUR) par action pour IMMOBILIERE NORMAN S.A.

Ils prennent note qu'afin de rémunérer cet apport, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «IMMOBILIERE NORMAN S.A.», en tant que société absorbante va procéder à l'émission de cent trente-trois (133) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale (les «Actions Nouvelles») ces Actions Nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions existantes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il est décidé que ces nouvelles actions seront échangées contre la participation détenue par l'associée minoritaire, Madame Hannelore MOLTER, veuve de Monsieur Roland KNEIP dans la Société, savoir une (1) part sociale dans «R.

Kneip & Cie», société civile, soit un échange d'une (1) action de la société absorbante, contre une (1) part sociale de la société civile (un rapport d'échange de 1).

Les associés reconnaissent que ces Actions Nouvelles seront inscrites au registre des actionnaires de la société «IM-MOBILIERE NORMAN S.A.»,.

#### *Deuxième résolution*

Les associés reconnaissent que la fusion sera définitivement réalisée suite à l'accord de l'assemblée générale de «IM-MOBILIERE NORMAN S.A.» (société absorbante) et des résolutions à prendre par les associés de la société «Roland KNEIP ET CIE», société en commandite simple, l'autre société absorbée, qui seront tenues ce jour.

#### *Constat*

Le notaire soussigné a déclaré, conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et des formalités incombant à la Société auprès de laquelle il instrumente, ainsi que du projet de fusion.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les parties comparantes à l'acte ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LAPLUME, H. MOLTER, JJ WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2419. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013030076/77.

(130035609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **E.W.T. S.A., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

L'an deux mille douze, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial régie par les lois du Luxembourg "EUROPEAN WINE TRADING S.A.", en abrégé "E.W.T. S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77657, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 10 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 103 du 10 février 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 16 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Madame Joëlle RAGOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 40.500,-(quarante mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 523.600,(cinq cent vingt-trois mille six cents euros) à EUR 564.100,-(cinq cent soixante-quatre mille cent euros) par émission de 405 (quatre cent cinq) actions nouvelles d'une valeur de EUR 100,-(cent euros) chacune assorties d'une prime d'émission arrondie de EUR 1.238,25 (mille deux cent trente-huit euros et vingt-cinq cents); soit une prime d'émission globale de EUR 501.492 (cinq cent un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros) par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible;

2. Souscription et libération des nouvelles actions ainsi créées;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 40.500,(quarante mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 523.600,-(cinq cent vingt-trois mille six cents euros) à EUR 564.100,-(cinq cent soixante-quatre mille cent euros) par la création et l'émission de 405 (quatre cent cinq) actions nouvelles d'une valeur de EUR 100,-(cent euros) chacune, assorties d'une prime d'émission arrondie de EUR 1.238,25 (mille deux cent trente-huit euros et vingt-cinq cents), faisant une prime d'émission globale de EUR 501.492 (cinq cent un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros).

#### *Souscription - Libération*

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en œuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Les 405 (quatre cent cinq) actions nouvelles ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme "AQUASOURCA S.A.", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109813, (le "Souscripteur"), ici représentée par Madame Laurence MOSTADE, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

L'assemblée constate que ces actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par le Souscripteur moyennant apport en nature consistant en conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant total de EUR 541.992 (cinq cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-douze euros) (l'"Apport").

#### *Evaluation - Rapport de l'apport*

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 28 décembre 2012, dressé par "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", en abrégé "FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant à Luxembourg, sous la signature de Monsieur Roland KLEIN, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 405 actions nouvelles de € 100,00 à émettre en contrepartie de l'apport augmenté d'une prime d'émission de € 501.492,00."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Il résulte notamment dudit rapport que la partie de la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion du montant de EUR 40.500,(quarante mille cinq cents euros) en capital social de la Société et du montant de EUR 501.492 (cinq cent un mille quatre cent quatre-vingt-douze euros) en compte de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les 405 (quatre cent cinq) actions à la société "AQUASOURCA S.A.", mentionnée ci-dessus.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** La capital social est fixé à EUR 564.100,-(cinq cent soixante-quatre mille cent euros), représenté par divisé en cinq mille six cent quarante et une (5.641) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune." »

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société l'enregistrement ainsi qu'à l'inscription des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, J. RAGOT, C. BORTOLOTTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013029789/110.

(130036153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**WP Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.708.100,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.399.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP LUXCO II S.à r.l., a limited liability company, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 87398, here represented by Mrs. Susanne Wagner, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 January 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP LUXCO III S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 87399, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 27 July 2002 under number 1138. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 October 2008, published in the Mémorial on 5 November 2008 under number 2698.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) so as to raise it from its current amount of twenty-five million two hundred fifty-eight thousand one hundred euro (EUR 25,258,100) up to twenty-five million seven hundred eight thousand one hundred euro (EUR 25,708,100) through the issue of four thousand five hundred (4,500) new shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The four thousand five hundred (4,500) newly issued shares have been subscribed by WP LUXCO II S.à r.l., the sole shareholder of the Company, here represented as aforementioned.

The shares so subscribed by WP LUXCO II S.à r.l, prequalified, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) so that the amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000) is entirely allocated to the share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above, the shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twenty-five million seven hundred eight thousand one hundred euro (EUR 25,708,100) represented by two hundred fifty-seven thousand eighty-one (257,081) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2,200.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the persons appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

WP LUXCO II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87398,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP LUXCO III S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87399, constituée selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 27 juillet 2002 sous le numéro 1138. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2008, publié au Mémorial le 5 novembre 2008 sous le numéro 2698.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification préalable requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions deux cent cinquante-huit mille cent euros (EUR 25.258.100) jusqu' à un montant de vingt-cinq millions sept cent huit mille cent euros (EUR 25.708.100) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par WP Luxco II S.à r.l., l'associé unique de la Société, ici représenté comme il est dit.

Les parts sociales ainsi souscrites par WP Luxco II S.à r.l., prénommée, ont été intégralement libérées par voie d'un apport en numéraire composé de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) de manière à ce que le montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) soit dès à présent à la disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) sera entièrement attribué au capital social de la Société

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions sept cent huit mille cent euros (EUR 25.708.100) représenté par deux cent cinquante-sept mille quatre-vingt-une (257.081) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 2.200,-

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5894. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013030212/106.

(130036713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**ERE IV (N°6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.543.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857,

here represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description..

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "ERE IV (N°6) S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or an extraordinary general meeting of its partners as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12'500) shares, having a par value of one euro (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Association having thus been established, "EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l. ", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

47112

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

*Resolutions of the sole partner*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Mr Eric BIREN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Mr Kevin D'ARCY, company director, professionally residing at 15, Sloane Square, London GB-SW1W 8ER.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857,

ici représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société prénommée avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "ERE IV (N°6) S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés,, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «EUROPA REAL ESTATE IV S.à r.l.», prénommé, a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

#### *Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Monsieur Kevin D'ARCY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 15, Sloane Square, Londres GB-SW1W 8ER.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2406. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013029783/337.

(130036385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **Giveall2Charity, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.555.

#### OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

##### *Extrait de la décision du conseil d'administration du principal établissement*

La réunion du Conseil d'Administration de la Société Giveall2Charity tenue en date du 13 novembre 2012 a décidé de l'établissement d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg ayant les caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale: Giveall2Charity, Luxembourg Branch.
- Siège social: 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
- Date de création: 13 novembre 2012.
- Activités:

\* promouvoir l'éducation des jeunes dans les disciplines des mathématiques, des sciences et de l'anglais ainsi que la promotion de l'efficience et de l'efficacité des organismes de bienfaisance en faisant progresser la formation des administrateurs et du personnel en matière de gouvernance d'entreprise et d'efficacité dans la collecte des fonds ou par tout autre moyen de bienfaisance tel que déterminé de temps à autre par les administrateurs.

\* Etendre les activités actuelles de Giveall du Royaume-Uni au Grand-Duché de Luxembourg.

\* Etablir une présence sur le web pour assurer les activités menées au Grand-Duché de Luxembourg.

\* Ouvrir les comptes bancaires et des autres comptes nécessaires pour soutenir les opérations de Giveall.

- Dénomination de la société de droit étranger: Giveall2Charity.
- Forme juridique de la société de droit étranger: société à responsabilité limitée par sûreté et sans capital social.
- Immatriculation de la société de droit étranger: Companies House N° 07075425
- Personne ayant le pouvoir d'engager la société de droit étranger: Monsieur Timothy EARNLEIGH ODELL, né le 14/05/1956 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant au 51, Pine Grove, Brookmans Park, AL9 7BL, Hatfield, Hertfordshire, Royaume-Uni, dans la cadre de sa fonction d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration
- Représentants permanents de la succursale:
  - \* Monsieur Timothy EARNLEIGH ODELL, né le 14/05/1956 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant au 51, Pine Grove, Brookmans Park, AL9 7BL, Hatfield, Hertfordshire, Royaume-Uni est nommé à la fonction de Directeur Général. La durée de son mandat est indéterminée.
  - \* Monsieur Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, né le 22/03/1979 à Namur (Belgique), demeurant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg est nommé à la fonction de Co-Directeur Général. La durée de son mandat est indéterminée.
- Pouvoirs des représentants permanents de la succursale:
 

Monsieur Timothy EARNLEIGH ODELL et Monsieur Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE ont le pouvoir de lier la succursale et sont habilités à signer les instruments financiers comme suit:

  - \* Monsieur Timothy EARNLEIGH ODELL, peut signer individuellement jusqu'à une valeur de EUR 100.000 et doit signer conjointement tout instrument financier ayant une valeur supérieure à EUR 100.000;
  - \* Monsieur Alexis de MONTPELLIER D'ANNEVOIE, peut signer individuellement jusqu'à une valeur de EUR 10.000 et doit signer conjointement tout Instrument financier ayant une valeur supérieure à EUR 10.000.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013. Timothy EARNEIGH ODELL.  
 Référence de publication: 2013029821/43.  
 (130036683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Green Capital Minds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.777.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 101.332,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée GREEN CAPITAL MINDS S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 151.777, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 février 2010, publié au Mémorial C numéro 816 du 20 avril 2010.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée GREEN CAPITAL MINDS S.à r.l., pré-désignée, s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue l'associée unique de la prédite société GREEN CAPITAL MINDS S.à r.l.

IV.- Que l'activité de la société GREEN CAPITAL MINDS S.à r.l. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'associée unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société à responsabilité limitée GREEN CAPITAL MINDS S.à r.l. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des associés.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/194. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029839/51.

(130036299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den einunddreißigsten Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "LuxTech Capital S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 77788, (die "Gesellschaft"), ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung "RESORTS & PROPERTIES HOLDING A.G." gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 6. September 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 134 vom 21. Februar 2001,

und deren Statuten wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen durch:

- Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 16. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 734 vom 15. April 2011, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "RESORTS & PROPERTIES S.A.", und

- Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 27. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1502 vom 15. Juni 2012, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in ihre jetzige Bezeichnung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jacques BECKER, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin und die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Anne HUBERLAND, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert, und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

#### *Tagesordnung*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von neununddreißig Millionen vierhundertvierundvierzigtausenddreihundertdreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.444.033,75 EUR), um es von seinem jetzigen Betrag von fünfunddreißigtausend Euro (35.000,- EUR) auf neununddreißig Millionen vierhundertneunundsiebzigtausenddreihundertdreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.479.033,75 EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einunddreißig Millionen fünfhundertfünfundfünfzigtausendzweihundert-siebenundzwanzig (31.555.227) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile

wie die schon bereits bestehenden Aktien genießen und Recht gewähren auf die Ausschüttung von Dividenden ab dem Tag der außerordentlichen Generalversammlung, welche über die vorgesehene Kapitalerhöhung entscheidet;

2. Zeichnung und vollständige Auszahlung der neuen Aktien in Form einer Sacheinlage einer Forderung;
3. Abänderung von Artikel 3 der Statuten, um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen;
4. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben, dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungsmitteilungen erforderlich waren.

E) Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen worden ist und dass sie rechtsgültig über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte beschließen kann.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um neununddreißig Millionen vierhundertvierundvierzigtausenddreihundertdreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.444.033,75 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfunddreißigtausend Euro (35.000,- EUR) auf neununddreißig Millionen vierhundertneunundsiebzigtausenddreihundertdreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.479.033,75 EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einunddreißig Millionen fünfhundertfünfundfünfzigtausendzweihundertsiebenundzwanzig (31.555.227) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die schon bereits bestehenden Aktien und Recht auf Ausschüttung von Dividenden ab dem heutigen Tag haben.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Versammlung stellt fest, dass die einunddreißig Millionen fünfhundertfünfundfünfzigtausendzweihundertsiebenundzwanzig (31.555.227) neuen Aktien, mit dem Einverständnis aller Aktionäre, durch "Ajaccio Investments Limited", eine nach dem Recht Zyperns gegründete und bestehende Gesellschaft, mit Sitz in 4044, Limassol, Kynthou & Kyparissas, 1, 1st Floor, Germasogeia, eingetragen beim "Department of Registrar of Companies and official Receiver" der Republik Zypern unter der Nummer HE. 282824 gezeichnet worden sind und vollständig durch eine Sacheinlage in Form einer Forderung (die „einzulegende Forderung“) die die Zeichnerin gegenüber der Aktiengesellschaft "LAURETTE FINANCE S.A.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 90989, hält, eingezahlt worden sind.

#### *Bericht des Unabhängigen Wirtschaftsprüfers*

Gemäß Artikel 26-1 und 32-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird die vorerwähnte Sacheinlage begutachtet gemäß einem Bericht erstellt am 31. Dezember 2012 von "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, handelnd als ein im Großherzogtum Luxemburg anerkannter unabhängiger Wirtschaftsprüfer, unter der Unterschrift von Herrn Marco CLAUDE, und welcher abschließt wie folgt:

#### *Schlussfolgerung*

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued."

Ein Exemplar dieses Berichtes, von den Kompargenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die zuvor beschriebene Sacheinlage zur Kenntnis nehmend, beschließt die Versammlung die Rechtsgültigkeit der Zeichnung sowie die Auszahlung dieser Sacheinlage zu bestätigen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt Artikel 3 der Gesellschaftsstatuten abzuändern, um der oben erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Folglich wird der Wortlaut des Artikels 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

" **Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt neununddreißig Millionen vierhundertneunundsiebzigtausenddreihundertdreißig Euro und fünfundsiebzig Cent (39.479.033,75 EUR), eingeteilt in einunddreißig Millionen fünfhundert-dreiundachtzigtau-

sendzweihundertsiebenundzwanzig (31.583.227) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR)."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sechstausendsechshundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. BECKER, A. HUBERLAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. LAC/2013/576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013029930/107.

(130036121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Groupe CNS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Groupe CNS S.A.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 92.589.

L'an deux mille treize, le treize février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GROUPE CNS S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 457 du 26 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1) Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.
- 2) Refonte des statuts.
- 3) Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Augmentation de capital par apport des parts sociales de la société «Immobiliare Generale Roma S.r.l.».
- 6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

Les 100 (cent) actions de la Société seront échangées contre 350 (trois cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, attribuées à l'associé unique, Monsieur Andrea DAMIANO, demeurant à Kieselweg 2/02-2, B-3530 Houthalen-Helcheren, né à Rome, le 26 août 1974.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en GROUPE CNS S.à r.l. et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre le propriétaire actuel des parts et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières. Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres; obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «GROUPE CNS S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) représenté par 350 (trois cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués sur décision du conseil de gérance.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels savoir Madame Danielle KIRSCH, Madame Marie-Pierre DENIS et Monsieur Andrea DAMIANO et leur donne décharge.

L'Assemblée nomme les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée.

a) Madame Danielle KIRSCH, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, née à Luxembourg, le 10 janvier 1969,

b) Monsieur Andrea DAMIANO, prénommé.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.000.- (dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000.- (trente-cinq mille euros) à EUR 45.000.- (quarante-cinq mille euros) par la création de 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

#### *Souscription et Libération*

Les 100 (cent) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- 50 (cinquante) parts sociales sont souscrites par Monsieur Andrea DAMIANO, prénommé,

- 50 (cinquante) parts sociales sont souscrites par Monsieur Simone PASQUINI, demeurant à I-00123 Rome, Largo dell'Orgiata 15, né le 28 février 1979 à Rome,

Les deux ici représentés par Madame Carole CAHEN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par les souscripteurs par un apport en nature consistant en 100% des parts de la société de droit italien «Immobiliare Generale Roma S.r.l.», avec siège social à I-00196 Rome, Via Giorgio Vasari, 4, au capital de EUR 10.000.- (dix mille euros),

ces parts étant évaluées à EUR 10.000.- (dix mille euros), ainsi qu'il résulte d'un certificat d'évaluation des souscripteurs, étant également les administrateurs de la société «Immobiliare Generale Roma S.r.l.». Ce certificat restera annexé aux présentes.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts, les souscripteurs, dûment représentés, déclarent prendre toutes les mesures nécessaires et fourniront au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 45.000.- (quarante-cinq mille euros) représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.»

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, C. CAHEN et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8089. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029840/149.

(130036658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Leather International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.775.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Roberto ALBIERO, demeurant à I-36071 Arzignano, Via A. Catalani 14 (Italie), ci-après nommé "le comparant",

ici représenté par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LEATHER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.775, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 375 du 22 mai 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 695 du 29 août 2001;
- en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 327 du 13 avril 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme LEATHER INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (10.990.000,- EUR), représenté par deux cent dix-neuf mille huit cents (219.800) actions, d'une valeur nominale de cent cinquante euros (50,- EUR) chacune, réparties comme suit:

- cent soixante-quinze mille huit cent quarante (175.840) actions de classe A, (actions ordinaires);
- quarante-trois mille neuf cent soixante (43.960) actions de classe B, (actions préférentielles sans droit de vote).

III.- Que le comparant est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société LEATHER INTERNATIONAL S.A..

IV.- Que l'activité de la société LEATHER INTERNATIONAL S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme LEATHER INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille quatre cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/195. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1 mars 2013.

Référence de publication: 2013029937/57.

(130036348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Sabre, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.055.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of February.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Sabre (the Meeting), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable), incorporated as a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 12 October 2010 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°2252 on 22 October 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156055 (the Company).

The Meeting is opened at 3.00 p.m. with Mrs Marie BERNOT, private employee, residing professionally in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Mrs Christelle VAUDEMONT, private employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mrs Daniella GOUMDISS, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

1. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

2. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

3. the agenda of the Meeting is as follows:

- (1) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (2) decision to allocate EUR 111,542.13 to the reserves of the Company to cover (i) the unamortised set up costs of the Company amounting to EUR 35,242.13, and (ii) the costs and expenses of the liquidation of the Company amounting to EUR 76,300;
- (3) decision to appoint Kinetic Partners (Luxembourg), represented by Gerard Francois, with registered address at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) of the Company;
- (4) determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (5) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;

(6) decision to instruct Ernst & Young S.A. (the auditor of the Company) to issue an audit report on the liquidation; and

(7) acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting resolves to allocate the amount of EUR 111,542.13 to the reserves of the Company to cover (i) the unamortised set up costs of the Company amounting to EUR 35,242.13, and (ii) the costs and expenses of the liquidation of the Company amounting to EUR 76,300.

*Third resolution*

The Meeting resolves to appoint Kinetic Partners (Luxembourg), represented by Mr Gerard Francois, with registered address at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg as liquidator (the Liquidator), of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to instruct Ernst & Young S.A. (the auditor of the Company) to issue an audit report on the liquidation.

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed his duties, with in substance the following agenda:

(1) presentation and approval of the accounts of the Company for (i) the fiscal year having started on 1 January 2012 and having ended on 31 December 2012, and (ii) the proforma accounts for the period having started on 1 January 2013 and having ended on the date of the extraordinary general meeting having decided to put the Company into liquidation;

(2) presentation of the report of Kinetic Partners (Luxembourg), represented by Mr Gerard Francois, with registered address at 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;

(3) presentation of the audit report of Ernst & Young S.A. on the liquidation of the Company;

(4) release (quitus) to the board of directors of the Company for all its duties since its appointment until the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;

(5) release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;

(6) decision to close the liquidation of the Company; and

(7) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 3.15 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded only in English in accordance with article 26 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. BERNOT, C. VAUDEMONT, D. GOUMDISS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 février 2013. Relation: RED/2013/253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013030094/104.

(130036805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Neovia Logistics Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l.).**

**Capital social: USD 16.169,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.543.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Neovia Logistics Holding I S.à r.l. (formerly: Oramak S.à r.l.), a limited liability company, having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 143560,

here represented by Mr. Luís MARQUES GUILHERME, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy given under private seal dated December 27, 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and by the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l.", having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 161543 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on June 9, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 2, 2009, number 2045, page 98148.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to change the name of the Company in Neovia Logistics Holding II S.à r.l..

*Second resolution*

The Sole Member resolves to amend article 1 of the articles of association so as to reflect the above change of name, which shall consequently read as follows:

"There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Neovia Logistics Holding II S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation."

*Third resolution*

The Sole Member resolves to convert the capital of the Company into United States Dollars with effect as of January 1<sup>st</sup>, 2012.

*Fourth resolution*

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above change of name, which shall consequently read as follows:

“The subscribed capital is set at sixteen thousand one hundred sixty-nine United States Dollars (USD 16,169.-) represented by sixteen thousand one hundred sixty-nine (16,169) corporate units with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.”

*Fifth resolution*

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Neovia Logistics Holding I S.à r.l. (anciennement: Oramak S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 143560,

ici représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 décembre, 2012.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société «KGX Gesellschaftsbeteiligung S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 161543 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 2 septembre 2009, numéro 2045, page 98148.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en Neovia Logistics Holding II S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la société afin de refléter le changement de dénomination sociale et de le remplacer par le texte qui suit:

«Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Neovia Logistics Holding II S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la société en dollars américains avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la société afin de et de le remplacer par le texte qui suit:

«Le capital social de la société est fixé à seize mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 16.169,-) représenté par seize mille cent soixante-neuf actions (16.169) d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

47127

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63427. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013029907/109.

(130036155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**T. TMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3354 Leudelange, 3, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 159.128.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**ONT COMPARU**

Marie Claire Tschika Mbalabo, demeurant 57, rue de Schifflange, L-3676 Kayl;

et,

Delmon Boganga, demeurant 57, rue de Schifflange, L-3676 Kayl;

dûment représenté par Marie-Claire Tschika Mbalabo, préqualifiée en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée; et,

Jérémie Manzueto Bordon, demeurant 42, Beemdst, B-1601 st Pieterleeuw;

dûment représenté par Marie-Claire Tschika Mbalabo, préqualifiée en vertu d'une procuration sous seing privée lui-délivrée (ci-après les «Associés»)

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la Société à responsabilité limitée «T. TMB S.à r.l.», ayant son siège social à 57, rue de Schifflange, L-3676 Kayl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159128, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1049 du 19 mai 2011; et dont les statuts n'ont à ce jour jamais été modifiés.

Les Associés, agissant en tant que tel, par la présente adoptent les résolutions écrites suivantes, déclarent et demandent au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 57, rue de Schifflange, L-3676 Kayl pour l'établir au 3, rue de la Forêt, L-3354 Leudelange et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.»

#### *Frais et Dépens*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-C. TSCHIKA MBALABO, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8761. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013030828/46.

(130036999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

### **Ambiance Italian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 212, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.584.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Maurizio FAVALESSA, commerçant, né à Conegliano (Italie), le 26 août 1962, demeurant au 212, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par la présente.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet la représentation et le commerce de gros et de détail d'articles d'ameublement pour l'intérieur et pour l'extérieur, et en particulier de meubles et d'aménagements de cuisine avec les appareils électroménagers de la branche, d'articles de literie et d'articles de décoration, dont la vente s'effectue sur catalogue ou par internet.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "AMBIANCE ITALIAN S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en cas de pluralité d'eux.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EURO) représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,-EURO) chacune.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les co-associés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Les gérants sont nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations. La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 12.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les émoluments.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Monsieur Maurizio FAVALESSA, a déclaré souscrire au cent (100) parts et les libérer intégralement en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Maurizio FAVALESSA, commerçant, né à Conegliano (Italie), le 26 août 1962, demeurant au 212, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- 2.- L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 212, route d'Esch.

#### *Autorisation de commerce*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent environ à mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FAVALESSA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8763. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013030283/86.

(130037087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

**Miramar Investissements, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 163.800.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur James D. MOLA, né le 21 septembre 1968 à Georgia (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée MIRAMAR INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 2817 du 18 novembre 2011;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.800;

- qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent parts sociales (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale;

- que le comparant possède 100% du capital de la société à responsabilité limitée MIRAMAR INVESTISSEMENTS, prédésignée.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Le comparant décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales existantes et la fixer à cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

Le comparant décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent cinquante-quatre mille deux cents cinquante euros (154.250,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent soixante-six mille sept cent cinquante (166.750,- EUR), par la création de mille deux cent trente-quatre (1.234) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

*Troisième résolution*

Le comparant a déclaré souscrire aux mille deux cent trente quatre (1.234) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, et les libérer entièrement par l'apport en nature d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la société à responsabilité limitée MIRAMAR INVESTISSEMENTS dont la valeur à la date de la signature du présent acte est de cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante euros (154.250,- EUR) tel qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social de la société est fixé à cent soixante six mille sept cent cinquante euros (166.750,- EUR) divisé en mille trois cent trente quatre (1.334) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.450,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/221. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013029979/59.

(130036433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Immobilière Vauban S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.633.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 25 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission des Administrateurs suivants en date du 1<sup>er</sup> février 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

2. Démission de l'Administrateur suivant en date du 15 janvier 2013:

Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

3. Nomination des Administrateurs suivant en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017:

Monsieur Gérald Olivier David Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle, Belgique, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint-Quentin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Fabrice Michel Gilles Mas, né le 24 avril 1979 à Meaux, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Monsieur Fabrice Stéphane Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Administrateur;
- Jorge Pérez Lozano, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Jacob Mudde, Administrateur;
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Administrateur;
- Johannes Laurens de Zwart, Administrateur;
- Gérald Olivier David Welvaert, Administrateur;
- Jean-Jacques Josset, Administrateur;
- Martin Paul Galliver, Administrateur;
- Fabrice Michel Gilles Mas, Administrateur;
- Fabrice Stéphane Rota, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immobilière Vauban S.A.  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013029872/48.

(130036352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Dynamic Investment Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.519.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the "Meeting") of DYNAMIC INVESTMENT MANAGEMENT S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), duly incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173519, incorporated by deed of the undersigned notary on 28<sup>th</sup> November 2012, and whose articles of association (hereinafter referred to as the "Articles") have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 216, page 10345, on 29<sup>th</sup> January 2013 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting is presided by Mrs Christina Schmit-Valent, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain Thill, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting by proxies (hereinafter together referred to as the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed *in varietur* together with the proxy forms by the Shareholders represented at the Meeting by proxyholder, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that Shareholders holding all the shares representing the whole share capital of the Company are represented at the Meeting by proxies. All the Shareholders have declared that they have been duly informed of the agenda of the Meeting beforehand, which, consequently and pursuant to the article 12.5 of the Articles, can be held without prior convening notice. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Modify the cross-reference provided in the article 3.2 and, consequently, amend the article;
2. Change the currency of the Company from Euros to American dollars;
3. Convert the current share capital of the Company from thirty-one thousand one hundred Euros (EUR 31,100.-) into American dollars and set it up at forty-two thousand sixty-seven American dollars (USD 42,067.-), represented by (i) forty-two thousand sixty-six (42,066) management shares (the "Management Shares") and (ii) one (1) limited share (the "Limited Share");
4. Establish the nominal value of the Limited Share of the Company at one American dollar (USD 1.-);
5. Increase the share capital of the Company by a total amount of fifty-seven thousand nine hundred thirty-three American dollars (USD 57,933.-) in order to raise it from its present amount of forty-two thousand sixty-seven American dollars (USD 42,067.-) to one hundred thousand American dollars (USD 100,000.-) by issuing fifty-seven thousand nine hundred thirty-three (57,933) new limited shares (hereinafter referred to as the "New Shares") with nominal value of one American dollar (USD 1.-) each.

Subscription and payment for the New Shares;

6. Amend the articles 5.1 and 6.1 of the Company's Articles in order to reflect the modification in above referred items 2, 3, 4 and 5;

7. Miscellaneous.

IV. Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to modify the cross-reference provided in the article 3.2 and, consequently, amend the article, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 3. Duration.**

3.2 It may be dissolved at any time and without cause upon proposal of the Manager (as defined in article 20 hereof) by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the currency of the Company, being currently set in Euros, into American dollars.

*Third resolution*

The Meeting resolves to convert the current share capital of the Company from thirty-one thousand one hundred Euros (EUR 31,100.-) into American dollars and set it up at forty-two thousand sixty-seven American dollars (USD 42,067.-), represented by (i) forty-two thousand sixty-six (42,066) management shares (the "Management Shares") and (ii) one (1) limited share (the "Limited Share").

The authorised capital is set at one hundred million American dollars (USD 100,000,000.-).

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to establish the nominal value of the Limited Share of the Company at one American dollar (USD 1.-).

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand nine hundred thirty-three American dollars (USD 57,933.-) in order to raise it from its present amount of forty-two thousand sixty-seven American dollars (USD 42,067.-) to one hundred thousand American dollars (USD 100,000.-) by issuing fifty-seven thousand nine hundred thirty-three (57,933) new limited shares (hereinafter referred to as the "New Shares") with nominal value of one American dollar (USD 1.-) each.

The New Shares are fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

*Subscription and Payment of the New Shares*

VACON PROPERTIES S.A. declares to subscribe to fifty-seven thousand nine hundred thirty-three (57,933) New Shares, each share having a nominal value of one American dollar (USD 1.-). Such New Shares are paid up by a contribution in cash (hereinafter referred to as the "Contribution") for a total amount of fifty-seven thousand nine hundred thirty-three American dollars (USD 57,933.-) fully allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the above Contribution has been produced to the undersigned notary.

*Sixth resolution*

In order to reflect the above adopted 2<sup>nd</sup>, 3<sup>rd</sup>, 4<sup>th</sup> and 5<sup>th</sup> resolutions, the Meeting consequently decides to amend the articles 5.1 and 6.1 of the Company's Articles, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand American dollars (USD 100,000.-), represented by (i) forty-two thousand sixty-six (42,066) management shares without nominal value (the "Management Shares") and (ii) fifty-seven thousand nine hundred thirty-four (57,934) limited shares with nominal value of one American dollar (USD 1.-) each (the "Limited Shares"). The Management Shares and the Limited Shares are hereafter together referred to as the "Shares".

**" Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital is set at one hundred million American dollars (USD 100,000,000.-). During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these Articles or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the Manager is hereby authorised (i) to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically (ii) to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years."

*Seventh resolution*

Following the above adopted resolutions, the Meeting acknowledges that the Company's shareholding shall be as follows:

	DYNAMIC INVESTMENT GP S.À R.L. (Unlimited Shareholder)	VACON PROPERTIES S.A. (Limited Shareholder)
Management Shares (without nominal value) . . . . .	42,066	-
Limited Shares (with nominal value of USD 1.- each) . . . . .	-	57,934
Total . . . . .	100,000	

#### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand eight hundred and twenty-five Euro.

The amount of the capital increase is valued at EUR 43,348.42.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the Meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Shareholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze février.

Par-devant nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après l'Assemblée") de DYNAMIC INVESTMENT MANAGEMENT S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173519, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2012, dont les statuts (ci-après les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2013, sous le numéro 216, page 10345, et n'ont pas été modifiés depuis cette date (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina Schmit-Valent, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'Assemblée par le mandataire (collectivement ci-après les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés dans la liste de présence. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les Actionnaires représentés à l'Assemblée par le mandataire, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les Actionnaires détenant toutes les actions représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'Assemblée par le mandataire. Tous les Actionnaires ont déclaré être dûment informés au préalable de l'ordre du jour de l'Assemblée, laquelle, par conséquent et conformément à l'article 12.5 des Statuts, peut être tenue sans avis de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Modifier le renvoi prévu à l'article 3.2 et, par conséquent, de le réformer;
2. Changer la devise de la Société d'Euros en dollars Américains;
3. Convertir le capital social actuel de la Société de trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) en dollars américains et le fixer à quarante-deux mille soixante-sept dollars américains (USD 42.067,-), représenté par (i) quarante-deux mille soixante-six (42.066) actions de commandité (les «Actions de Commandité») et (ii) une (1) action commanditaire (l'«Action Commanditaire»);
4. Fixer la valeur nominale de l'Action Commanditaire de la Société à un dollar américain (USD 1,-);
5. Augmenter le capital social de la Société par un montant total de cinquante-sept mille cent trente-trois dollars américains (USD 57.933,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille soixante-sept dollars américains (USD 42.067,-) à cent mille dollars américains (USD 100.000,-) par l'émission de cinquante-sept mille neuf cent trente-

trois (57.933) nouvelles actions commanditaires (ci-après les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Souscription et paiement de Nouvelles Actions;

6. Modifier les articles 5.1 et 6.1 des Statuts de la Société afin de refléter les points 2, 3, 4 et 5 susmentionnés;

7. Divers.

IV. Puis l'Assemblée, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée résout de modifier le renvoi prévu à l'article 3.2 et, par conséquent, de réformer l'article, qui sera désormais rédigé comme suit:

**" Art. 3. Durée.**

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans motif sur la proposition du Gérant (tel que défini à l'article 20 des présents Statuts) par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour une modification des présents statuts."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la devise de la Société, fixé actuellement en euros, en dollars américains.

*Troisième résolution*

L'Assemblée résout de convertir le capital social actuel de la Société de trente et un mille cent euros (EUR 31.100,-) en dollars américains et le fixer à quarante-deux mille soixante-sept dollars américains (USD 42.067,-), représenté par (i) quarante-deux mille soixante six (42.066) actions de commandité (les «Actions de Commandité») et (ii) une (1) action commanditaire (l'«Action Commanditaire").

Le capital autorisé, comprenant le capital social, est fixé à cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée résout de fixer la valeur nominale de l'Action Commanditaire de la Société à un dollar américain (USD 1,-).

*Cinquième résolution*

L'Assemblée résout d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de cinquante-sept mille neuf cent trente-trois dollars américains (USD 57.933,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-deux mille soixante-sept dollars américains (USD 42.067,-) à cent mille dollars américains (USD 100.000,-) par l'émission de cinquante-sept mille neuf cent trente-trois (57.933) nouvelles actions commanditaires (ci-après les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les Nouvelles Actions sont entièrement libérées par un apport en numéraire, souscrites et émises comme suit:

*Souscription et Paiement des Nouvelles Actions*

1. VACON PROPERTIES S.A. déclare souscrire à cinquante-sept mille neuf cent trente-trois (57.933) Nouvelles Actions, chaque action ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-). Lesdits Nouvelles Actions sont libérées par un apport en numéraire (ci-après dénommé l'«Apport») pour le montant total de cinquante-sept mille neuf cent trente-trois dollars américains (USD 57.933,-), entièrement alloué au capital social de la Société.

Le(s) document(s) justificatif(s) de la souscription et du montant de l'Apport susmentionné ont été présentés au notaire soussigné.

*Sixième résolution*

Afin de refléter les résolutions 2, 3, 4 et 5 ci-dessus adoptées, l'Assemblée décide par conséquent de modifier les articles 5.1 et 6.1 des Statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit:

**" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-), représenté par (i) quarante-deux mille soixante-six (42.066) actions de commandité sans désignation de valeur nominale (les «Actions de Commandité»), et (ii) cinquante-sept mille neuf cent trente-quatre (57.934) actions commanditaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (les «Actions Commanditaires»). Les Actions de Commandité et les Actions Commanditaires sont ci-après dénommées ensemble les «Actions»."

**" Art. 6.1. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé, comprenant le capital social, est fixé à cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-). Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de la publication des présents Statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé en vertu du présent article, le Gérant est, par les présents, autorisé (i) à émettre des actions, de consentir des options de souscription d'actions et d'émettre tous autres instruments

convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à de telles personnes et sous telles conditions qu'il estime appropriées et, plus particulièrement, (ii) de procéder à une telle émission sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actions émises aux actionnaires existants. Une telle autorisation peut être renouvelée, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, par biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts."

#### Septième résolution

Suivant les résolutions ci-dessus adoptées, l'Assemblée reconnaît que l'actionnariat de la Société est établi comme suit:

	DYNAMIC INVESTMENT GP S.À R.L. (Actionnaire Commandité)	DYNAMIC INVESTMENT GP S.À R.L. (Actionnaire Commandité)
Actions de Commandité (sans désignation de valeur nominale) . . . . .	42.066	-
Actions Commanditaires (d'une valeur nominale de USD 1.- chacune)	-	57.934
Total . . . . .	100.000	

#### Coûts

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille huit cent vingt-cinq euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 43.348,42.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion, l'Assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des Actionnaires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Christina Schmit-Valent, Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 février 2013. Relation GRE/2013/788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013034613/239.

(130042811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

#### **TA EU Acquisitions IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.219.

- Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet 1<sup>er</sup> mars 2013, pour une durée indéterminée;

- La démission de Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

- L'orthographe correcte de Monsieur Russell Proffitt-Perchard est Monsieur Russell Proffitt-Perchard

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;

- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;

- Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B;

- Monsieur Russell Proffitt-Perchard, gérant de catégorie B; et

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013034416/21.

(130042090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.